

Madame, Monsieur,

Au début de chaque année scolaire, à l'inscription ou à la réinscription de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir verser au Foyer Socio Educatif du collège la somme suivante :

- 12 € pour le premier enfant scolarisé au collège ;
- 8 € pour les frères et sœurs scolarisés au collège la même année.

#### QUEL EST LE BUT DE CETTE ADHESION ?

Cet acte solidaire permet de réduire la participation financière des familles en subventionnant les sorties et voyages pédagogiques.

Il permet aussi d'améliorer le cadre de vie des élèves, en finançant l'achat d'équipements de détente : deux

babyfoots, une table de ping-pong extérieure, des ouvrages pour le C.D.I., des jeux de société, ballons,...

#### UN ACTE SOLIDAIRE IMPORTANT

Cette participation est facultative. Toutefois, sans votre adhésion, nous ne pouvons maintenir un système qui profite à l'ensemble des élèves.

Nous vous demandons, d'autre part, d'autoriser éventuellement vos enfants à vendre des billets de tombola pour le F.S.E.

Nous vous remercions sincèrement pour votre participation.

**INSCRIRE LE NOM DE L'ELEVE AU DOS DU CHEQUE.**



Madame STORER

Assistante Sociale Scolaire  
est présente au collège

#### le vendredi

Elle rencontre les élèves en difficulté personnelle, scolaire et sociale et apporte aide et conseils aux parents sur les problèmes d'ordre éducatifs, matériels ou financiers, dans le respect de la confidentialité.

Elle participe aux réunions de suivi hebdomadaires, des élèves présentant des difficultés scolaires et intervient dans les actions de prévention dans le cadre du C.E.S.C. (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté).



#### INFO Association Sportive

#### NOTE AUX PARENTS

\* L'Association Sportive du Collège propose plusieurs activités les mercredis après-midi :

- Entraînement de 13 h à 15 h.
- Compétitions : rencontres avec différents collèges du district (St Gaudens, Boulogne, Montréjeau...) ainsi que des compétitions départementales pour les élèves qualifiés. Les horaires de retour seront communiqués ultérieurement.

Nous rappelons que les services de restauration sont assurés chaque mercredi pour les participants. Ainsi, le forfait demi-pension 4 jours devient un forfait 5 jours, pour la période septembre-décembre.

#### \* Calendrier prévisionnel des activités proposées

- 1<sup>er</sup> trimestre : - basket-ball  
- cross
- 2<sup>ème</sup> trimestre : - Ski
- 3<sup>ème</sup> trimestre : - Athlétisme  
- VTT

\* Pour adhérer à l'Association : - Autorisation parentale  
- Certificat médical  
- 16 euros pour l'achat d'une licence

} seront donnés à la rentrée de septembre